

Home Invest Belgium annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions

Bruxelles, 25 novembre 2024 – Home Invest Belgium NV annonce qu'elle lancera un programme de rachat d'actions en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2023 au conseil d'administration et est lancé afin de pouvoir réaliser les plans d'acquisition d'actions de Home Invest Belgium. Le nombre maximal d'actions qu'Home Invest Belgium rachètera dans le cadre de ce programme est limité à 225.000. Le montant maximal qui sera affecté au programme de rachat est de € 5.625.000.

Le rachat des actions propres s'effectuera sous le régime du Safe Harbour prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 relative aux abus de marché (Règlement sur les abus de marché) et abrogeant la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil et les directives 2003/124, 2003/125/CE et 2004/72/CE de la Commission, ainsi que le règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques réglementaires sur les conditions applicables aux programmes de rachat et des mesures de stabilisation.

Le programme de rachat a pour objet de remplir les obligations découlant des programmes d'options ou d'autres attributions d'actions aux salariés, dirigeants ou aux membres des organes de contrôle de Home Invest Belgium SA, et plus particulièrement, du plan d'intéressement à long terme destiné aux cadres supérieurs, conformément à la politique de rémunération.

Le nombre maximal d'actions qu'Home Invest Belgium rachètera dans le cadre de ce programme est limité à 225.000. Le programme de rachat d'actions se tient du 26 novembre 2024 au 31 décembre 2025 ou jusqu'à ce que le nombre prévu d'actions rachetées ait été atteint. Le montant maximal qui sera affecté au programme de rachat est de € 5.625.000.

Les actions propres seront rachetées sur Euronext Brussels (XBRU). L'exécution du programme de rachat sera effectuée par un intermédiaire indépendant, à savoir la BANQUE DEGROOF PETERCAM SA/NV, qui disposera d'un mandat discrétionnaire pour effectuer le rachat. Ainsi, les achats peuvent avoir lieu aussi bien dans les périodes ouvertes que fermées.

Home Invest Belgium informera le marché de l'avancement du programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur.

Communication du 25 novembre 2024 à la FSMA

Conformément à l'article 37 de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées

Conformément à l'article 37, §2, 4ème alinéa de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées (loi SIR) en liaison avec l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux sociétés immobilières réglementées, Home Invest Belgium SA divulgue les informations suivantes dans le cadre de l'opération envisagée.

La raison du rachat d'actions est le respect par la Société de ses engagements au titre des plans d'intéressement à long terme pour, entre autres, les dirigeants effectifs. Conformément à l'article 37, §1er de la loi SIR, nous vous informons que les dirigeants effectifs Preben Bruggeman et Ingrid Quinet sont bénéficiaires de ces plans d'intéressement à long terme et pourraient donc tirer un avantage patrimonial de cet achat d'actions propres.

Les plans d'intéressement à long terme visent à renforcer davantage l'implication active de la direction en alignant davantage leurs intérêts sur les intérêts à long terme des actionnaires, ainsi qu'à perpétuer la continuité de la direction. La direction est appelée à aider à assurer la poursuite de l'expansion et de l'intégration grâce aux investissements de la Société. Par ailleurs, sur la base de l'expérience passée et des pratiques et tendances actuelles du marché, le conseil d'administration est convaincu que l'engagement et l'implication du management augmente s'il peut participer au capital de la Société.

Conformément à l'article 37, §2 de la loi SIR, le conseil d'administration détermine donc que le rachat des actions propres est dans l'intérêt de la Société.

Conformément à l'article 37, §2, quatrième alinéa de la loi SIR en liaison avec l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux sociétés immobilières réglementées, ces données sont rendues publiques dans le communiqué de presse relatif à l'opération au moment de l'annonce. Les informations visées à l'article 37, §2 de la loi SIR seront également explicitées dans le rapport financier annuel de l'exercice 2024 et dans le rapport du commissaire.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Preben Bruggeman **Ingrid Quinet**
Chief Executive Officer Chief Legal Officer

Tel: +32.2.740.14.51 Home Invest Belgium
E-mail: investors@homeinvest.be Boulevard de la Woluwe 46, Boîte 11
www.homeinvestbelgium.be B – 1200 Brussel



À PROPOS DE HOME INVEST BELGIUM

Home Invest Belgium est le plus grand bailleur de biens immobiliers résidentiels en Belgique. La société construit, loue et entretient la majorité de ses immeubles sous sa propre gestion. En tant que développeur et propriétaire de longue date, Home Invest Belgium garantit une expérience de vie de haute qualité à ses locataires.

Avec plus de 25 ans d'expérience, 45 sites en portefeuille – dont la moitié ont moins de dix ans – et plus de 2.500 logements, Home Invest Belgium dispose d'une large gamme et d'une expertise approfondie. L'entreprise s'en sert pour réaliser son ambition claire : être le « propriétaire de choix » pour tous les locataires, quelle que soit leur étape de vie ou leur style de vie. Cela se traduit par des logements locatifs de qualité et durables, des espaces communs et des services pour les locataires à des loyers compétitifs.

Home Invest Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR ou BE-REIT) spécialisée dans l'achat, le développement, la location et la gestion de biens immobiliers résidentiels. Au 30 septembre 2024, Home Invest Belgium détenait un portefeuille immobilier d'une valeur de € 848 millions en Belgique et aux Pays-Bas.

Home Invest Belgium est cotée sur le marché Euronext Brussels [HOMI] depuis 1999. Au 30 septembre 2024, sa capitalisation boursière s'élevait à € 376 millions. L'action fait partie du BEL Small Index et du FTSE EPRA NAREIT Global Real Estate Index.